

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 décembre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.376



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 23 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir les informations que vous décrivez comme suit :

« [...] »

1. Le nombre, les noms et la municipalité des résidences privées pour aînés qui ne sont pas munies de gicleurs, en date du 23 novembre 2023 pour la région du Bas-Saint-Laurent;
2. Le nombre, les noms et la municipalité des résidences privées pour aînés qui sont partiellement munies de gicleurs, en date du 23 novembre 2023 pour la région du Bas-Saint-Laurent;
3. Le nombre et le pourcentage de résidences privées pour aînés au Québec qui ne sont pas munies de gicleurs en date du 23 novembre 2023;
4. Le nombre et le pourcentage de résidences privées pour aînés au Québec qui sont partiellement munies de gicleurs en date du 23 novembre 2023;
5. Le nombre de résidences privées pour aînés qui ont fermé leurs portes par année depuis le 12 février 2015;

... 2

6. Les sommes versées aux RPA depuis le début du programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés, détaillées par région administrative;
7. Le budget prévu pour l'ensemble du programme d'aide financière pour les gicleurs dans les résidences privées pour aînés. » (*sic*).

À cet égard, vous trouverez sous l'onglet 1 des documents répondant aux points 3, 4, 5, 6 et 7 de votre demande.

Pour le point 1 et 2, nous vous informons que le ministère de la Santé et des Services sociaux détient uniquement le portrait provincial.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p.j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-203